

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 NOVEMBRE 2015

Une minute de silence est observée en hommage aux victimes des attentats de Paris du 13 Novembre. Monsieur le Maire informe qu'une minute de silence avait été observée le lundi 16 à midi avec les enfants des écoles, les enseignants, le personnel communal et quelques citoyens présents à ce moment-là.

PROJET DE SCHEMA DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Monsieur le Maire rappelle les différentes réunions tenues à la communauté de communes par rapport à la loi NOTRe et les échanges avec la communauté de communes du Pays de Tronçais et la communauté d'agglomération de Moulins.

Monsieur le Préfet propose de rattacher la communauté de communes du Pays de Lévis à la communauté d'agglomération de Moulins en incluant également la communauté de communes du Pays de Chevagnes. Ce qui engendre une intercommunalité avec 63 000 habitants répartis par moitié en zone rurale et moitié en agglomération. La communauté d'agglomération de Moulins a présenté un diaporama présentant ses compétences et celles de la communauté de communes du Pays de Lévis (une copie remise à chaque élu), les taux d'imposition actuels et une simulation des 3 intercommunalités regroupées avec l'impact sur les contribuables, la suppression du FPIC ainsi que les différentes possibilités de représentativité des collectivités au sein de cette nouvelle intercommunalité (de 40 à 78 sièges). Une égalité de traitement des communes est avancée.

Le conseil communautaire du Pays de Lévis a adopté à la majorité (une abstention) le projet de schéma de coopération intercommunale le 09 Novembre dernier.

Après échange de points de vue et discussion surtout sur l'impact des futures impositions et la représentation de la commune uniquement par le Maire sans suppléant nommé pour le remplacer, le conseil municipal approuve le projet de schéma de coopération intercommunale présenté par le Préfet en ce qui concerne la fusion de la communauté de communes du Pays de Lévis.

SAFER

Le conseil municipal autorise le maire à signer la convention remise par la Safer afin que la commune soit informée des différentes ventes de terres envisagées.

TAXE D'AMENAGEMENT

Le conseil municipal décide de ne pas instaurer la taxe d'aménagement vu les très faibles possibilités de construction.

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2016

Le conseil municipal décide de répartir la dotation attribuée par l'Insee entre Madame Marion Lamoussière, agent recenseur et Mme Pascale Mézergue, coordonnateur communal.

CONVENTION AMENAGEMENT DURABLE DES TERRITOIRES SCOLAIRES

Monsieur le Maire donne le compte-rendu d'une réunion à Tronget au cours de laquelle a été étudié un projet de convention pour un aménagement durable des territoires scolaires de l'Allier 2015 – 2018.

Ce projet vise à maintenir la proximité des services scolaires dans les zones rurales et à geler la suppression de postes de professeurs des écoles malgré la baisse démographique.

2/3 des participants à cette réunion étaient pour. Ce projet va être affiné.

NATURA 2000

La mairie vient de recevoir le projet de modification du site Natura 2000. Celui-ci sera soumis à délibération courant janvier.